

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 005/2023**

*Séance du 8 février 2023*

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date de la convocation : 03/02/23**

**Date d'affichage : 03/02/2023**

**Présents** : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie (*arrivée à 18h45*), BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, ROBERT Béatrice.

**Absents** : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

**Absent excusé** : MAUREL Jean-Claude.

**Procuration** : MAUREL Jean-Claude à HERIN Christophe.

**Secrétaire de séance** : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	11	

**Objet : Révision du tableau des indemnités**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- la suppression d'indemnité de fonction à Madame MARTIN Jessica, suite à sa démission ;
- la proposition de modification d'indemnité de fonction (augmentation) à Madame FERRET Myriam, pour son investissement dans les domaines qui lui sont désormais afférés ;
- la proposition de modification d'indemnité de délégation de fonction (augmentation) à Monsieur CHOPO Guy, pour son investissement dans les domaines qui lui sont désormais afférés ;

**Les indemnités des élus sont récapitulées dans l'annexe ci-dessous, incluant les nouvelles modifications et prenant en compte la revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il est proposé d'accorder :**

Fonction	Noms	Taux appliqués IB 1027	Montant mensuel brut
Maire	HERIN Christophe	48%	1932.25 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	MAUREL Jean-Claude	13%	523.32 €
2 <sup>e</sup> Adjoint	BRILLANT Marie-Thérèse	13%	523.32 €
3 <sup>e</sup> Adjoint	DON Daniel	13%	523.32 €
4 <sup>e</sup> Adjoint	FERRET Myriam	6,5%	261.66 €
Conseiller Délégué	MANEN Cyril	6.5%	261.66 €
Conseiller Délégué	CHOPO Guy	9.3%	374.37 €

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

**Il est décidé d'accorder :**

- l'augmentation du paiement de l'indemnité de fonction d'Adjoint à Madame FERRET Myriam, désormais 4<sup>ème</sup> Adjoint, au taux de 6,5% de l'IB 1027, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.
- l'augmentation du paiement de l'indemnité de délégation de fonction à Monsieur CHOPO Guy, au taux de 9,3% de l'IB 1027, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.
- la suppression d'indemnité de délégation de fonction à Madame MARTIN Jessica, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

**Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal :**

- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, dont copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier.

La présente délibération annule et remplace la n° 031/2022 du 14 septembre 2022.

L'arrêté portant retrait de délégation à Madame MARTIN Jessica s'en suivra.

L'arrêté portant délégation de fonction d'Adjoint à Madame FERRET Myriam s'en suivra.

L'arrêté portant nouvelles délégations à Monsieur CHOPO Guy s'en suivra.

**Adopté à la majorité.**

*Madame BERMES Marie-Christine vote CONTRE.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christophe HERIN